



**Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-12-09-48 | Inscription de la ville dans le dispositif ' Tope-là ! ' du Département de Seine-Maritime  
Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

### **Etaient excusés :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Gregory Leconte

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération 4.4 du Conseil départemental du 8 avril 2021 étendant le bénéfice du dispositif "Tope-là !" aux communes,

**Considérant :**

- L'intérêt de favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale,
- Le souhait de soutenir les jeunes pour la réalisation de leur projet personnels,

**Décide :**

- D'inscrire la ville de Saint Etienne du Rouvray comme partenaire du dispositif « Tope là ! » afin de déposer des offres de missions de bénévolat sur la plateforme dédiée du Conseil départemental.
- D'accueillir des jeunes pour la réalisation de missions et leur délivrer des attestations afin de leur permettre de bénéficier du soutien du Conseil départemental de Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211209-lmc124526-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021